



# RI-insertion : une base de données pour améliorer la connaissance sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Les RI-insertion (remontées individuelles sur l'insertion) désignent une nouvelle base de données statistiques sur l'orientation, l'accompagnement et l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Exhaustive et annuelle, cette base permettra de produire des résultats réguliers à l'échelle nationale, comme territoriale. Cette opération est lancée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), le service statistique du Ministère des solidarités et de la santé, et membre, à ce titre, du service statistique public (SSP) piloté par l'Insee.

## OBJECTIF DE L'OPÉRATION

Ce projet va recueillir des données individuelles (État civil et identifiants, droit au RSA, entrée dans les droits et devoirs, caractéristiques des bénéficiaires du RSA, parcours du bénéficiaire [orientation, référent unique, accompagnement, contractualisation], périodes d'inscription à Pôle emploi,...), indispensables pour répondre notamment aux questions suivantes : Quelles sont les trajectoires des bénéficiaires en termes d'orientation et d'accompagnement ? Comment ces trajectoires sont-elles liées à la sortie des minima sociaux ou au retour à l'emploi ?

## RESPECT DU SECRET STATISTIQUE ET DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Ces remontées de données individuelles s'inscrivent dans le cadre juridique de la loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Au titre de l'article 7BIS de cette loi, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) a été consulté et a rendu un avis favorable le 22 mars 2019 (avis N° 35/H030). La durée de conservation des données directement identifiantes (nom, NIR, etc.) est de 10 ans, celle des données non directement identifiantes est de 30 ans.

## APPARIEMENT SÉCURISÉ

Les données relatives à toute personne ayant bénéficié du RSA depuis 2017 seront intégrées à la base de données. L'appariement sera effectué de manière sécurisée à partir d'informations identifiantes (telles que le NIR, le nom, le prénom et la date de naissance des personnes).

## CONTRIBUTEURS

Les Départements (et les autres collectivités en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA sur leur territoire), la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et Pôle emploi seront les contributeurs.

## TRAITEMENT DE L'INFORMATION

La DREES est le responsable de traitement. Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (Article 6-1-E du RGPD).

## DESTINATAIRES DES DONNÉES

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs de la DREES, soumis au secret professionnel institué dans le cadre du code pénal. Les données pseudonymisées pourront être mises à disposition de chercheurs, des services statistiques et des services d'étude d'autres institutions ou organismes, toujours dans la finalité exclusive d'établissement de statistiques ; ces mises à disposition seront assorties de toutes les contraintes de sécurité nécessaires.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données (RGPD), toute personne ayant bénéficié du RSA dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations à son sujet et de limitation du traitement la concernant. Elle peut également définir le sort des données après son décès. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement, cette opération faisant partie du champ des missions d'intérêt public (article 21-6 du RGPD).

Pour exercer ces droits ou pour avoir plus d'explications sur l'opération RI-insertion

Ministère des Solidarités et de la Santé  
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
À l'attention de la Référente à la protection des données  
14 avenue Duquesne 75350 - PARIS 07 SP  
Par courrier électronique :  
drees.rgpd@sante.gouv.fr

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

En France, il s'agit de la CNIL :  
3 Place de Fontenoy -  
TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 -  
Téléphone : 01.53.73.22.22. -  
www.cnil.fr

drees.solidarites-sante.gouv.fr